



# MAIRIE DE COURS LA VILLE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 juin 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie et en session ordinaire, le jeudi 30 juin 2011, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Patrice VERCHERE, Député - Maire de COURS LA VILLE.

Au préalable Monsieur le Maire souhaite aborder le point numéro un de l'ordre du jour :

### **1°) CONSEIL MUNICIPAL – Installation de Mme VERRIERE Michelle en remplacement de M. BECOT Bertrand, démissionnaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. BECOT Bertrand de son poste de conseiller municipal à compter du 27 mai 2011, en application de l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la législation en vigueur Monsieur le Maire a contacté Mme VERRIERE Michelle, appartenant à la même liste « Bien vivre à Cours La Ville » pour compléter le Conseil Municipal.

L'intéressée a accepté cette succession ;

En conséquence, le Maire,

**INSTALLE**, dans ses fonctions de conseillère municipale, Madame VERRIERE Michelle, née le 21 Décembre 1960 à Cours (69), domiciliée à Cours La Ville, 38 Rue de Chauffailles, Secrétaire Comptable, figurant initialement en 26<sup>ème</sup> position sur la même liste que M. BECOT Bertrand « Bien vivre à Cours La Ville ».

Madame Michelle VERRIERE a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Appel des membres du Conseil Municipal : 19 présents, 8 absents dont 4 procurations, soit 23 votants.

Monsieur le Maire présente, au nom des membres du Conseil Municipal, toutes ses condoléances à Monsieur Jean-Paul CANET suite au décès de son papa. Les obsèques auront lieu vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 14h.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

## **PREAMBULE**

### **INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE :**

Suite aux articles alarmistes parus dans les journaux quant à la situation financière de la commune, Monsieur le Maire souhaite faire un point afin de rassurer la population.

- L'endettement de la commune est en diminution permanente depuis 2000, il est passé de 2 327 000 € en 2000 à 305 000 € en 2010.
- Les charges de personnel restent maîtrisées et dans la moyenne nationale malgré les nombreuses infrastructures gérées par une commune de 4 000 habitants : stades, complexe sportif, piscine à l'année...
- Les charges externes par habitant sont en légère augmentation compte tenu du contexte économique actuel. Cela concerne les fournitures, le gaz, l'électricité, les carburants, le transport scolaire, les réparations, l'archivage, les heures de déneigement sous traitées, les nouvelles mises aux normes des matériels et des bâtiments publics nécessaires afin d'assurer la sécurité de tous ...

M. GASCON rappelle que lors du précédent mandat, le désendettement de la commune s'est élevé à 69%, ce qui permet d'investir sans recourir à l'emprunt. Il observe que la poursuite du désendettement est mécanique, la commune remboursant les emprunts en cours au fur et à mesure des échéances, sans relever d'une réelle politique de désendettement.

M. VERCHERE rappelle que ce désendettement est, depuis plus de 10 ans, une volonté de chaque municipalité et par ailleurs remercie Monsieur Michel LACHIZE, son prédécesseur, pour cette amorce et rappelle qu'il était membre de la municipalité précédente comme beaucoup de membre de sa majorité ce qui n'est pas le cas de l'opposition. Et si cette dernière est mécanique c'est parce que la municipalité n'a pas emprunté depuis 3 ans, malgré de lourds investissements.

M. GASCON rappelle les baisses de la CAF nette (- 17%), après une augmentation en 2008 ; du résultat (- 24%) et du fonds de roulement (- 43%).

Mme VERNAY et M. VERCHERE assurent que la situation financière de la commune est saine, mais la vigilance est de rigueur, ces chiffres sont essentiellement la conséquence de l'augmentation des charges, de la baisse de la population, du passage à la Taxe Professionnelle Unique depuis 1999 et donc de la faible dynamique des ressources fiscales. Toutefois, ils remarquent tous les deux que la CAF nette reste l'une des plus élevées de ces 10 dernières années et que le fonds de roulement avait augmenté de plus de 226 % entre 2008 et 2009.

Mme DEVEAUX note qu'il est remarquable qu'une commune finance un investissement tel que la maison de santé : environ 1 700 000 €, sans emprunt.

M. GASCON reconnaît que la situation est saine et que son article paru dans le journal a été coupé, mais fait observer que son inquiétude ne porte pas sur la capacité d'investissement actuelle, mais à venir.

M. VERCHERE précise que la CAF nette dépend et varie essentiellement en fonction du montant des investissements réalisés.

M. GASCON rappelle que le rôle de l'opposition est d'être constructif, son objectif n'est pas de formuler des attaques personnelles sur les gestionnaires de la commune. Il précise que ses articles parus dans la presse omettaient certains éloges formulés.

## **MAISON DE SANTE**

M. GASCON revient sur le montant des travaux à la charge de la commune ; montant qui ne tiendrait pas compte des charges de voirie et des réseaux, prévues par la convention signée avec HBVS. Il demande si la valeur locative des locaux est bien estimée à 15 € / m<sup>2</sup>.

M. VERCHERE confirme ce chiffre et précise que le montage financier prévisionnel élaboré en octobre 2008 ne prévoyait pas une participation importante de la commune, voire aucune participation, mais que face au montant trop élevé du loyer pour les personnels de santé il a été obligé de revoir ce montage financier. Dès lors, afin d'être attractif au niveau des loyers et pour éviter le versement de subvention d'équilibre chaque année, il a été étudié une deuxième hypothèse à savoir l'achat de la maison de santé. C'est cette hypothèse qui a été retenue et dont il a essayé, comme il s'y était engagé, d'en réduire le coût pour la commune. Concernant les charges de voirie et des réseaux il ne voit pas quelles seraient les charges supplémentaires ?

M. GASCON rappelle qu'en effet, lors d'un des derniers conseils municipaux, une délibération présentant un nouveau montage financier avait été présentée tardivement.

M. VERCHERE explique que tout ce qui a été fait l'a été dans l'intérêt de la commune et afin de pérenniser l'activité des professionnels de la santé. Cet investissement a fait l'objet de nombreux votes de subventions en conseil municipal, et que pour certains d'entre eux, l'opposition s'est abstenue.

M. GASCON explique que ce vote se justifiait par le plan de financement que l'opposition jugeait non fiable.

M. VERCHERE précise que ce plan de financement, comme d'ailleurs chacun d'entre eux, était un prévisionnel, l'obtention des subventions étant variables. Quoi qu'il en soit, la commune a obtenue avec certitude près de 60 % de subventions, que l'opposition n'a pas toutes acceptées. A ce jour, nous avons la notification des subventions suivantes :

- FNADT : 400 000 € (non votée par l'opposition)
- DETR (Etat) : 213 750 €
- Réserve parlementaire : 40 000 €
- Région Rhône-Alpes : 100 000 €
- Conseil Général 69 : 223 453 €
- Fond Européen : 30 000 € (non votée par l'opposition)
- ARS accordera finalement une subvention de fonctionnement, non pas directement à la mairie, mais à l'association, ce qui permettra de réajuster le prix au m<sup>2</sup> des parties communes suivant le montant que l'association obtiendra.

De plus, afin de répondre aux remarques de M. GASCON relatives à la baisse du taux de participation du département de 35 % à 25% ; M. VERCHERE fait lecture de la réponse que lui a adressé le Président du Conseil Général suite à sa demande.

M. VERCHERE annonce que le Conseil Général, calcule ce taux chaque année en fonction de critères bien particuliers, ainsi le taux de la commune de Cours La Ville passe à 30%, à la date du 17 juin 2011.

M. GASCON demande si la population savait qu'au moment de la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre, le 27 juin dernier, l'autorisation de démolir n'était pas encore accordée.

M. VERCHERE explique que cette date a été fixée en fonction des disponibilités du Préfet et du Président du Conseil Général et a eu lieu compte tenu des garanties obtenues. Il rappelle que la société HBVS, à sa demande, a fait nommer un expert judiciaire par le tribunal, et que cela diffère d'une procédure conflictuelle avec une partie adverse comme dans un procès. En effet, il s'agit d'une procédure dite de référé préventif ou conservatoire. Ces procédures tendent à la désignation, par le Juge des Référés, d'un expert judiciaire avant le démarrage des travaux de démolition et de construction, expert, dont la mission essentielle sera d'établir l'état des lieux des immeubles voisins de la future construction, de préconiser certaines mesures afin de prévenir d'éventuels sinistres, et, le cas échéant, de constater l'existence de tels sinistres. Cet expert suit les travaux tout au long du chantier jusqu'à l'achèvement définitif. Il rappelle que si à l'époque cela avait été effectué nous n'en serions peut-être pas là.

M. GASCON pense que l'on s'est trompé sur le site d'implantation de la maison de santé, et que, compte tenu de l'étude des sols, il aurait peut-être été nécessaire de repenser ce projet.

M. VERCHERE rappelle que le site de l'hôpital engendrait autant de frais, puisque l'avant projet datant de 2008 faisait mention d'un budget de 1 400 000 €, sans l'achat du terrain et de la maison. Il demande à l'opposition quelle était leur solution alternative de financement.

M. GASCON indique qu'il a travaillé à un plan de financement alternatif, qu'il diffusera son projet à l'automne en réunion publique.

M. VERCHERE insiste pour avoir le contre projet mais sans résultat.

Monsieur GASCON fait observer que, ce point ne figurant pas à l'ordre du jour du conseil municipal, il n'a pas avec lui l'ensemble des dossiers communaux.

Monsieur VERCHERE en conclut que ce contre plan de financement n'est probablement pas encore bien abouti !

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **2°) COMMISSIONS MUNICIPALES - Election d'un conseiller**

Monsieur BECOT a démissionné de ses fonctions, aussi, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de certaines commissions.

Le Conseil Municipal,

Par 19 voix pour et 4 abstentions, élit les Conseillers Municipaux appelés à remplacer Monsieur BECOT et à siéger au sein d'une commission municipale permanente et quatre commissions extra municipales permanentes à savoir :

➤ **COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES :**

- **FINANCES** : (Dix Membres issus du Conseil Municipal) :

**Mme Michelle VERRIERE**

➤ **COMMISSIONS EXTRA - MUNICIPALES PERMANENTES :**

- **SPORT** : (Dix Membres issus du Conseil Municipal)

**Mme Michelle VERRIERE**

- **TRAVAUX - URBANISME – CIMETIERES** : (Onze Membres issus du Conseil Municipal) **Mme Michelle VERRIERE**

- **SECURITE - CIRCULATION** : (Onze Membres issus du Conseil Municipal)

**Mme Michelle VERRIERE**

- **FETES ET CEREMONIES** : (Douze Membres issus du Conseil Municipal)

**Mme Michelle VERRIERE**

### **3°) AFFAIRE GENERALE – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire présente le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.). En ce qui concerne notre territoire, ce projet propose le regroupement de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis – Thizy, de la Communauté de Commune de la Haute Vallée d'Azergues et des communes de Chamelet, Létra et Sainte-Paule.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône.

Monsieur le Maire propose un avis défavorable à cette proposition puisqu'il estime que des bassins de vie ne sont pas intégrés dans ce projet. En effet, les communes de La Gresle, Sevelinges, Le Cergne, Combre, et Saint Victor sur Rhins devraient faire partie de ce schéma.

M. GASCON n'y est pas opposé et considère cela comme censé. Il fait remarquer que dans la Loire de nombreuses réunions d'élus ont eu lieu à ce sujet.

M. BARGE estime que la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy pêche par son manque de communication notamment vis à vis des réunions communautaires.

M. VERCHERE rappelle que ces informations paraissent systématiquement dans la presse.

M. LACHIZE complète que la population n'est pas informée autrement que par voie de presse et convocation de ses membres.

Après en avoir délibéré,

**Le conseil à l'unanimité**

**DONNE UN AVIS DEFAVORABLE AU PROJET de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône.**

En effet l'assemblée délibérante souhaite ;

- **l'intégration dans ce schéma** des communes situées sur le département de la Loire, à savoir : de La Gresle, Sevelinges, Le Cergne, Combre, et Saint Victor sur Rhins.
- **Le retrait** des communes situées sur le département du Rhône, à savoir : Chamelet, Létra et Sainte-Paule du Rhône au sein de ce projet.

### **4-01°) FINANCES COMMUNALES – PISCINE - Tarifs**

Mme VERNAY – CHERPIN présente les nouveaux tarifs.

M. GASCON demande si le coût des MNS est chargé.

Mme VERNAY – CHERPIN répond que oui.

M. VERCHERE informe que l'école de natation va être municipalisée.

Mme VERNAY – CHERPIN explique que les recettes de la piscine sont en baisse de plus de 40% sur l'année 2010 et qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles ressources si l'on veut maintenir ce service public. De plus, le conseiller pédagogique, M. MARIANI, a préconisé de réduire les temps de piscine annuel des enfants des écoles, aussi la commune a tenté de démarcher de nouvelles écoles.

M. GASCON demande si les MNS seront à la disposition de toutes les écoles ; car en effet auparavant des écoles extérieures avaient leur propre MNS payé par leurs associations.

Mme VERNAY – CHERPIN argumente que l'intérêt de la commune est de rentabiliser son personnel et d'éviter l'utilisation de ses infrastructures, aux lourdes charges pour la commune, à des fins lucratives personnelles.

Mme VERNAY – CHERPIN et M. VERCHERE annoncent que ces changements sont fortement recommandés par le conseiller pédagogique.

M. GASCON évoque le conflit existant entre une personne ayant travaillé à la piscine.

Mme VERNAY – CHERPIN précise qu'il s'agissait d'un Contrat à Durée Déterminée non renouvelé.

M. VERCHERE informe qu'un audit de la piscine a été réalisé afin d'apporter à la commune des conseils quant à la gestion de ce personnel mais également afin de développer l'attractivité de la piscine. Ainsi, des investissements sur des jeux plus attrayants et sur l'installation d'une pataugeoire seront envisagés dans les années à venir. Un chef de bassin a également été nommé.

Le conseiller pédagogique a reconnu la chance qu'avaient les écoles d'avoir un intervenant sportif, il soutient cette initiative tout en souhaitant qu'un vrai projet pédagogique soit défini en début d'année en collaboration avec les enseignants.

Cet audit a ainsi permis une mise au point et de nombreuses améliorations au sein de la piscine.



#### **4-03°) PERSONNEL– Piscine - Recrutement de personnel contractuel saisonnier pour la piscine**

Il précise que suite à la restructuration de la piscine, il est nécessaire de recruter deux Opérateurs des Activités Physiques et Sportives à temps complet, pour satisfaire les besoins saisonniers, et pallier les éventuelles absences des maîtres nageurs actuellement en place. De ce fait, il sera indispensable de procéder au recrutement d'un agent pour assurer la surveillance des baignades et l'enseignement de la natation, en application de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et éventuellement d'un second, pour la continuité du service.

**Le Conseil à l'unanimité,**

**SE PRONONCE** favorablement sur la création de deux postes d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, sur la base de l'échelle IV, pour la piscine municipale.

**PRECISE** que ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires, recrutés en application de l'article 3 de l'alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, qui autorise les collectivités à recruter des emplois occasionnels (3 mois renouvelable 1 fois à titre exceptionnel) ou saisonniers (pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois).

**DIT** que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 2011 – article 64-131 à 64-136 et 6451 à 6458.

#### **5°) FINANCES COMMUNALES – Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 18 novembre 2010**

**Le Conseil à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accorder au titre des subventions prévues par la délibération du 18 novembre 2010 la somme suivante, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,60 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,30 € pour les séjours en centre de loisirs : 507,00 € au Centre social de COURS LA VILLE au titre de séjours organisés pour les vacances de Pâques 2010.

**DIT** que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

**DIT** que la somme de 507,00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2011, sur lequel la dépense sera imputée.

#### **6°) FINANCES COMMUNALES – Attribution d'une subvention exceptionnelle au CFA BTP Loire pour les 11 apprentis issus de notre commune**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DECIDE** d'allouer au CFA BTP LOIRE la somme de 35,00€ par apprenti issu de notre commune, soit un montant total de 385,00 € pour 11 jeunes.

**DIT** que la somme de 385,00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65745 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2011, sur lequel la dépense sera imputée.

#### **7°) FINANCES COMMUNALES – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Chasse de La Ville.**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**DECIDE** d'allouer à l'association de Chasse de LA VILLE la somme de 600,00 €, afin d'équiper son territoire de miradors (postes de tir surélevés) en vue d'améliorer la sécurité des chasseurs et des promeneurs lors des tirs du gibier.

**DIT** que la somme de 600.00 € sera transférée du compte 022 « dépenses imprévues » sur le compte 65740 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal 2011, sur lequel la dépense sera imputée.

## **8°) PATRIMOINE COMMUNAL – Vente de l'immeuble sis 3 et 5 Rue de Charlieu**

**Le conseil à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le MAIRE à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à la vente de la parcelle, cadastrée sous le numéro 155 de la section AB, au prix de 131 000 € à la SCI JACAS située à GENOUILLEUX (01090) au lieu dit « le Pavillon » représentée par son gérant Monsieur Guy CARTILLIER.

**PRECISE** que tous les frais, charges et honoraires inhérents à cette vente sont à la charge de l'acquéreur.

## **9°) PERSONNEL COMMUNAL – Modification du tableau des effectifs**

**Le Conseil à l'unanimité,**

**VU** les avis du C.T.P. de la C.A.P.,

**DECIDE** : à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2011 de :

- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- **Créer un poste d'adjoint administratif** qui pourrait être ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à savoir :
  - Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
  - Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 de :

- **Créer un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet** pour une durée de temps de travail hebdomadaire de 13 heures annualisées qui pourrait être ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des A. T. S. E. M., à savoir :
  - A.T.S.E.M. 1<sup>ère</sup> classe,
  - A.T.S.E.M. Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - A.T.S.E.M. Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **Supprimer le poste d'Educateur des APS à 14h30 par semaine** et de **créer le cadre d'emploi d'Educateur des APS à temps complet**, qui pourrait être ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des Educateurs des Activités Physiques et Sportives à savoir :
  - Educateur de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Educateur de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Educateur Hors Classe.

**APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs.

## **10°) FINANCES COMMUNALES – Décision modificative N° 1**

**Le Conseil à l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modification n° 1 au budget primitif de la commune,

**DIT** que la subvention d'un montant de 99 750 € que la commune doit recevoir au titre de la D.G.E. sera enlevée du programme n° 151 « Locaux techniques » et inscrite sur le programme 152 « complexes de tennis » sur le compte 1341, fonction 414 du budget primitif 2011 de la collectivité.

## **11°) FINANCES PUBLIQUES – Tarifs de location de la salle Emilien Michoux**

**Le Conseil à l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise en place d'une tarification pour l'utilisation des équipements en place dans la salle E. Michoux, lorsque les prestations le nécessitent, qui sera facturée aux personnes ou organismes louant cette salle, à compter du 01 juillet 2011, au tarif suivant :

- TARIF 1 : tarif horaire (pouvant comprendre installation, désinstallation, ou/et utilisation du matériel de la commune mis à disposition à la salle E. Michoux).	20 € / heure
- TARIF 2 : tarif forfaitaire – 1 évènement (il comprend installation, utilisation et désinstallation du matériel de la commune mis à disposition à la salle E. Michoux dans le cadre d'un accueil technique complet pour une représentation).	150,00 €
-TARIF 3 : Tarif forfaitaire régie supplémentaire : (lorsque le même spectacle est reproduit une ou plusieurs fois supplémentaires sans réinstallation)	70,00 €

## **12°) URBANISME – Réfection des trottoirs à La Ville – Approbation d'une convention**

**Le Conseil à l'unanimité,**

**DECIDE** la réalisation des travaux de réfection du trottoir situé à La Ville estimés à 4 958,00 € H.T. soit 5 929,77 € T.T.C.

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec le Département du Rhône et tous les actes nécessaires à la réalisation des travaux,

**DIT** que les sommes seront inscrites au budget de la commune.

## **13°) FINANCES COMMUNALES – Demande de subvention au titre du contrat triennal 2008 - 2010 – Travaux de réfection du boulodrome**

Il est exposé à l'Assemblée que le boulodrome municipal couvert s'est beaucoup dégradé ces dernières années, et qu'il s'avère nécessaire d'engager des travaux de rénovation pour maintenir cette infrastructure en bon état d'utilisation.

Le coût global de cette réfection est évalué suite au marché à procédure adapté mis en place à **147 837.95 € T.T.C, soit 123 610.33 € H.T.**

**Le conseil à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général la subvention inscrite à l'avenant du contrat triennal 2008-2010, au titre des Equipements sportifs communaux - requalification des cœurs de village – action n° 12, pour un montant de 127 500 €.

**DIT** que la recette sera inscrite, en recette, au budget de la commune.

## **14°) FINANCES – Participation communale 2011 au SIVU « Le Florentin »**

Mme DEVEAUX présente le Florentin dont elle est la présidente depuis 2008 sans contrepartie financière. Cette résidence compte 57 appartements dont 43 studios, 7 deux pièces, 4 meublés et 3 petits studios et emploie 3 personnes titulaires et un contrat aidé.

La capacité étant supérieure à la demande, la participation communale qui va être votée a été décidée en décembre 2010 entre les communes membres afin de ne pas augmenter les loyers de 3% comme cela aurait du être le cas cette année.

Cette structure a des finances saines, excédent 2009 : 40 032 € et 2010 : 52 869 €. Cependant, la seule recette de cette résidence étant les loyers, il convient d'être vigilant, les charges étant par ailleurs incompressibles.

Actuellement, la résidence connaît un problème d'occupation de ses studios, puisque environ une douzaine est libre malgré une communication et une publicité importantes au sein de la communauté de communes et communes de la Loire. La provenance des résidents est pour moitié de Cours La Ville.  
Mme DEVEAUX remercie le personnel de la mairie qui l'assiste quotidiennement dans sa mission de présidente du Florentin.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 11 janvier 2000, la quote-part des communes membres est donc la suivante :

- Mairie de BOURG DE THIZY - la quote-part de sa commune s'élève à 2 500 € (25%)
- Mairie de COURS LA VILLE - que la quote-part de sa commune s'élève à 4 000 € (40 %)
- Mairie de MARDORE - la quote-part de sa commune s'élève à 250 € (2,5 %)
- Mairie de PONT TRAMBOUZE - la quote-part de sa commune s'élève à 500 € (5 %)
- Mairie de THEL - la quote-part de sa commune s'élève à 250 € (2,5 %)
- Mairie de THIZY - la quote-part de sa commune s'élève à 2 500 € (25 %)

#### **Le Conseil à l'unanimité,**

**DECIDE** de budgéter la totalité de sa participation au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy, soit 4 000.00 €,

**DIT** que cette somme est inscrite en totalité au budget primitif de l'exercice 2011 sur le compte 6554,

**DIT** s'opposer à la fiscalisation de cette contribution.

#### **15°) PATRIMOINE COMMUNAL – Maison de santé – Bail emphytéotique**

M. VERCHERE précise que ce bail a été réalisé en collaboration avec l'avocat conseil de la commune et le notaire d'HBVS.

#### **Le Conseil Municipal par dix neuf voix pour et quatre abstentions,**

**AUTORISE** la conclusion d'un bail emphytéotique sur un terrain de 390 m<sup>2</sup>, situé rue du Général Leclerc, composé de deux parcelles cadastrées section AC 400 a et AC 404 e.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à valider et à signer tous les documents nécessaires à cette opération et notamment le bail emphytéotique et l'état descriptif des volumes constituant une association syndicale libre.

#### **16°) PATRIMOINE COMMUNAL – Maison de santé – Vente en l'état futur d'achèvement**

Il est alors rappelé qu'en l'espèce, l'acquisition en VEFA est parfaitement envisageable et justifiée dans le sens où elle satisfait aux exigences fixées par le Conseil d'État dans un arrêt en date du 31 janvier 1995, *Région midi Pyrénées contre syndicat de l'architecture de la Haute-Garonne et autres*.

La vente concerne une surface habitable de 804 m<sup>2</sup> répartie entre le rez de chaussée (430 m<sup>2</sup>) et le 1<sup>er</sup> étage (374 m<sup>2</sup>) à laquelle il faut ajouter 93 m<sup>2</sup> d'annexes en sous-sol (archives, local poubelles...) et deux garages pour une surface de 36 m<sup>2</sup>.

#### **Le Conseil Municipal par dix neuf voix pour et quatre abstentions,**

**AUTORISE** l'acquisition en VEFA d'une surface habitable de 804 m<sup>2</sup> correspond à la totalité du rez de chaussée et aux  $\frac{3}{4}$  du 1<sup>er</sup> étage et 93 m<sup>2</sup> d'annexes en sous-sol et deux garages pour une surface de 36 m<sup>2</sup>, moyennant un prix fixé (frais notaire inclus) à 2 038 654 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération et notamment l'acte de vente.

## 17°) CONSEIL MUNICIPAL – Délégation d'attributions du conseil municipal au maire

Le Conseil à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2008, l'article L 2122-22 du CGCT ayant été réformé par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009, comme suit :

« ...Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

### COMMUNICATIONS DES ELUS

#### M. Le MAIRE

→ **Aménagement du centre ville :**

Lancement, le 27/06, de l'appel d'offres pour la 1<sup>ère</sup> phase de l'aménagement paysager du centre ville.

La réunion d'ouverture des plis aura lieu le vendredi 22 juillet à 11h, en mairie, salle du Conseil. Les membres de la commission d'ouverture des plis sont invités à titre consultatif.

Date estimative de début des travaux mi septembre.

Réunion publique d'information sur les travaux d'aménagement paysager du centre ville le :

**06 septembre à 20h30 à la salle Emilien Michoux.**

→ **Décision du maire N° 12/2011** – Compte tenu de la réorganisation du fonctionnement interne de la piscine municipale, les agents de ce service ont un besoin en formation. Ainsi, une convention bipartite a été signée entre la société « FB Consultant », représentée par Mr Franck BARJON - formateur - et la Commune, pour fixer les modalités et la participation financière de cette formation.

→ **Décision du maire N°13/2011** : signature d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise SAS DUGELET, sise quartier de l'Isle à COURS LA VILLE 69470, proposant l'offre la mieux disante correspondant aux besoins de la collectivité, pour la mission **d'entretien et de dépannage des installations d'alarme incendie des bâtiments de COURS LA VILLE**. Pour un montant de 2 670.00 € HT.

→ **Décision du maire N°14/2011** : Signature d'une convention ayant pour objet de fixer les modalités de mise en place de « relevés automatisé des compteurs à distance » avec la Lyonnaise des Eaux dans les bâtiments communaux.

« En contrepartie de l'hébergement des Equipements, la Lyonnaise des Eaux fera gratuitement bénéficier la commune du service «Alerte fuites» » pour les trois biens communaux suivants :

- Salle Paul Vallier au Complexe sportif
- Ecole Léonard de Vinci
- Stade et complexe sportif situé Boulevard Pierre de Coubertin

→ **Décision du maire N°15/2011** : signature d'un marché à procédure adaptée avec l'entreprise Gaz Fuel Technic, sise 5 rue Traversière à COURS LA VILLE 69470, proposant l'offre la mieux disante correspondant aux besoins de la collectivité, pour la mission de **vérification des raccords vissés et des organes de coupure de Gaz des Etablissements recevant du Public de la commune de Cours La Ville**. Montant 1219.51 € HT.

→ **Décision du maire N°16/2011** : signature d'un marché à procédure adaptée avec l'agence SOCOTEC de Roanne, sise 53 rue Albert Thomas à ROANNE (42 300), proposant l'offre la mieux disante correspondant aux besoins de la collectivité, pour la mission **SPS et contrôle technique relative aux travaux de rénovation du boulodrome municipal de la commune de Cours La Ville**. Montant 3060.00 € HT.

→ **Décision du maire N°17/2011** : Signature d'une convention de partenariat, le 27 mai 2011, entre la Mairie de COURS LA VILLE et l'établissement « CEF La Mazille » ayant pour objet la mise à disposition des équipements du complexe sportif « Paul Vallier ».

→ **Décision du maire N°18/2011** : Les offres économiquement les plus avantageuses, ayant obtenu la note finale la plus élevée, sont retenues pour les travaux de rénovation du boulodrome municipal de COURS LA VILLE, soit un coût total de travaux de **105 133.35 € HT** € H.T.

		Avec ou sans option	Montant marché retenu avec ou sans les options	ESTIMATION AVEC OPTION
<b>LOT N°1 : PEINTURE</b>	HT	sans façade	31 954,50	45 500,00
<b>AUBONNET</b>	TTC	15197,00	38 217,58	54 418,00
<b>LOT N°2 : MENUISERIE ALUMINIUM</b>	HT		3 590,00	4 200,00
<b>SISTERNE</b>	TTC		4 293,64	5 023,20
<b>LOT N°3 : ETANCHEITE</b>	HT		30 258,85	35 000,00
<b>ETANCHEITE ROANNAISE</b>	TTC		36 189,58	41 860,00
<b>LOT N° 4 : ELECTRICITE</b>	HT	avec option	3 580,00	4 000,00
<b>DUGELET</b>	TTC	2350,00	4 281,68	4 784,00
<b>LOT N°5 : MACONNERIE</b>	HT		3 500,00	5 000,00
<b>PHILIBERT</b>	TTC		4 186,00	5 980,00
<b>LOT N°6 : CHAUFFAGE VENTILATION</b>	HT	avec option	32 250,00	46 000,00
<b>LEPINE</b>	TTC	10887,73	38 571,00	55 016,00
	HT		<b>105 133,35</b>	<b>139 700,00</b>
	TTC		125 739,49	167 081,20

→ **Décision du maire N°19/2011** : Une convention attributive de subvention ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties a été signée le 28 juin 2011 entre la Région Rhône-Alpes et la Commune de COURS LA VILLE bénéficiaire.

La commune de COURS LA VILLE s'engage à réaliser le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur son territoire.

La Région attribue une subvention d'investissement d'un montant maximal de 100 000.00 € correspondant à un taux de 5.93 % appliqué sur une dépense subventionnable retenue de 1 686 500.00 € H.T.

→ **FETE DE COURS** : du 1<sup>er</sup> au 3 juillet avec un marché nocturne, un concours de pétanque, un feu d'artifice, un bal, un barbecue géant, une course cycliste et un vide grenier. M. VERCHERE remercie Cours La Ville animation pour son action et sa participation à l'organisation de cette fête. Il demande à la population de bien vouloir s'impliquer davantage dans cette manifestation.

## **Mme DEVEAUX**

→ **UN GUIDE « Ma retraite mode d'emploi »** édité par le ministère du travail et de l'emploi, et rédigé en collaboration avec l'ensemble des caisses de retraites (35 différentes), est à la disposition du public en mairie.

→ **Le CCAS et la COMMISSION SOCIALE** se sont réunis la semaine dernière. Les actions en cours ont été évoquées et notamment :

- l'épicerie sociale qui reçoit 800 € de la part du CCAS. 8 familles de Cours y adhèrent.
- le local SDF a été visité par les membres de la commission
- la bourse au permis pour les jeunes
- les emplois d'été
- reconductions des entrées gratuites à la piscine (sous conditions)
- les personnes âgées et le lien social : Melle Claire LAMBERT assurera ce service au mois d'août.
- Les transports
- Les contrats aidés,
- les sorties familles (renseignements en mairie ou au centre)
- Le centre social, qui ouvrira la dernière semaine du mois d'août
- Co-présidence au centre social, suite au départ de Mme LUYAT, assurée par Mmes CARRET et BERCHOUX.
- La crèche, qui connaît un bon taux de remplissage pour la rentrée

## **M. LACHIZE**

### → **TRAVAUX RUE CLEMENCEAU** :

- Les interventions sur les réseaux d'EAU POTABLE seront terminées fin juillet.
- L'élargissement des trottoirs commencera en septembre jusqu'en mars 2012, avec un arrêt entre le 7 décembre et le 2 janvier.

→ **AMENAGEMENT RUE DE CHARLIEU** : l'achèvement de ces travaux, commencés en avril 2010, est proche. Après le changement (à la charge de GRDF) des canalisations gaz et des branchements individuels l'an dernier, la canalisation d'eaux usées collective et les raccordements aux usagés sont réalisés à la charge de la CCPAT.

Depuis début mai, les réseaux secs (électricité, téléphone) sont en cours d'enfouissement et de jonction avec l'éclairage public (Maîtrise d'œuvre SYDER).

Début juin, l'élargissement des trottoirs à 1.40 m, a commencé pour les personnes à mobilité réduite.

Afin, de ralentir la vitesse de circulation, les stationnements, seront équitablement répartis alternativement de part et d'autre de la chaussée, avec des oreilles végétalisées dans chaque zone.

La chaussée sera enfin goudronnée les 11 et 12 juillet prochains et les trottoirs du 18 au 20 juillet.

A noter la disparition des poteaux en bétons et des différents fils aériens et la création d'une terrasse sécurisée par des barrières devant le bar restaurant.

Les accès au cabinet dentaire ainsi qu'aux garages des riverains ont été maintenus. Les riverains ont été avertis individuellement par courrier, et malgré les nuisances occasionnées, ce chantier s'est bien déroulé.

Mme MATHY, en tant que riveraine, confirme que les travaux se sont bien passés.

### → **LE PROGRAMME VOIRIE** est le suivant :

- Carrefour entrée Intermarché, Rue de Bellevue – Bd Coubertin, affaissement de la chaussée.
- Rue Joseph Forest (derrière stade Croix Dumont)
- Les Charrières : de la sortie du Lotissement « Le haut des Charrières » en direction de la voie de désenclavement
- Le Château, amélioration d'un virage sur 1.20m, avec comblement (aide de la mairie)
- Le Château, début de la rue, affaissement du talus en amont d'une maison à droite
- Stationnement vers le « Garage du stade » entrée du lotissement « Soleil Levant » sur l'un des deux côtés (1 côté trottoir à refaire + 1 côté stationnement)
- La Ville, du croisement de La Cime de Cours à l'entrée du lotissement « En Rossand »

→ **CANALISATION EAU POTABLE ET CHANGEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMBS** : pour environ 150 à 200 usagers de la commune. Le programme définitif sera évoqué à l'occasion du prochain conseil.

## **Mme MANARY**

→ **BULLETIN MUNICIPAL** : parution mi juillet

→ **SEPT** : exposition à la bibliothèque sur l'école publique et privée autrefois (photos de 1870), causerie de M. René BOGNEAUX et M. Maurice JALABERT.

→ **SEPT** : conférence avec Christiane CALI (BUTIT) « Mon amour à la folie »

## **M. GEAY**

→ **TRAVAUX A LA VILLE** : Au début du mois de juin les travaux de réfection de la chaussée de la grande rue ont été réalisés par le Département. Sur la portion de route en partant du croisement du Pavillon et du Moulin en direction du centre bourg.

→ **ORDURES MENAGERES** : le 15 juin, accompagné de Monsieur Michel LACHIZE et des responsables du service déchetterie de la CCPAT, une visite des sites de collecte des ordures ménagères de la Ville a eu lieu afin d'étudier les aménagements nécessaires sur certains points d'arrêt particulièrement dangereux ou difficiles d'accès. L'objectif de cette démarche est de sécuriser la collecte et le travail des agents.

Un point de collecte a été signalé, rue du cimetière, à proximité d'une croix, celui-ci mériterait d'être déplacé 50 mètres plus haut sur une plateforme à aménager.

→ **ASSAINISSEMENT** : le 23 juin, accompagné de Monsieur Michel LACHIZE, les agents du cabinet conseil du service assainissement de la CCPAT ainsi que les responsables du même service ont réalisé un relevé topographique des lieux sur la portion de la route des Ecoles en direction de la Cime de Cours en prévision des travaux envisagés pour le **raccordement de 18 riverains sur le réseau assainissement collectif**.

→ **TRAVAUX A L'ECOLE DE LA VILLE** : un mur est en construction autour du parking de l'ancienne Mairie, le portail sera déplacé et le mur existant de la cour sera détruit. Ceci permettra de doubler la surface de la cour de récréation, le terrain de foot sera déplacé sur la partie nouvelle de la cour. La construction d'un préau est envisagée et les devis seront demandés.

→ **SAIEMVC** : Comme chaque année au mois d'août, M. GEAY assurera la permanence du lundi au vendredi inclus de 10h00 à 12h00 sauf les 15 et 17 août.

Immeuble Valissant : actuellement, les travaux relatifs à la première tranche du remplacement des fenêtres et portes fenêtres avec volets roulant sont réalisés.

A l'immeuble Bellevue, en juillet, aura lieu le changement des 36 blocs boîtes aux lettres.

## **M. LACROIX**

→ **TRAVAUX RESEAUX ELECTRIQUE** : remplacement par le SYDER de tous les fils nus par des torsades.

→ **TRAVAUX** : étude pour l'installation d'un coussin berlinois aux abords de l'école Marcel PAGNOL ainsi qu'un projet de sécurisation du chemin d'accès des enfants à l'école.

→ **TNT** : des problèmes de réglage sont apparus dans certains foyers, cela devrait se résorber petit à petit.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Mme CHAVANY** évoque :

- un problème de visibilité, Rond point du 8 mai, causé par des containers poubelle et de la végétation.
- Le mauvais état de l'escalier situé entre la mairie et la Poste.

**M. VERCHERE**, informe qu'une visite va être faite au rond point et que, dans le cadre des travaux d'aménagement paysager du centre ville, l'escalier va être refait au cours d'une tranche ultérieure.

**Mme DEGACHE** demande des informations sur le départ des nouveaux médecins.

**M. VERCHERE**, rappelle que, installés depuis décembre 2010, ces médecins ont rencontré d'énormes difficultés lors de leur arrivée, notamment au niveau administratif. Dès le début, ils ont fait part au Maire d'appels téléphoniques anonymes et d'insultes. Malgré les nombreuses tentatives de la municipalité et de tous les membres du conseil afin de les intégrer à la population, cela s'est avéré plus compliqué que prévu. Le nombre de patients a vite stagné à 8 / 10 par jour avec juste une soixantaine de dossiers transférés, dont proportionnellement à la population peu de coursiauds. Ils ont donc décidé de partir.

Ils ont certainement eu également des torts, par exemple, ils ne travaillaient pas entre 12h et 15h. Ils seraient repartis en Roumanie. Mais la municipalité fait des recherches quant à une éventuelle installation en France.

La commune ne regrette rien, elle a fait son maximum afin d'attirer et d'intégrer ces médecins, par contre elle ne renouvellera pas cette expérience. D'autres solutions sont à étudier.

**M. GASCON**, évoque la proposition, faite par l'opposition, relative aux prêts d'honneur à des étudiants en médecine.

**M. VERCHERE**, ne rejette pas cette solution qui demeure envisageable. Il évoque également le cas d'une commune du Nord qui s'est décidée à fonctionnariser ses médecins.

**Mme DEGACHE et Mme GAYMARD** demandent si une clause de réserve avait été prévue.

**M. VERCHERE**, précise qu'il était impossible de prévoir une clause obligeant les médecins, qui sont des libéraux, à rester. Certaines avances financières accordées sont malheureusement perdues, par contre une partie du matériel médical a été récupérée.

La séance est levée à 23h45

Le Député - Maire  
Patrice VERCHERE

